



est t'il possible de faire moins d'heure que sur son contrat?

Par **jennidu21**, le **04/07/2011** à **16:07**

Bonjour,
est t'il possible de faire moins d'heure que sur son contrat? j'ai signé un ccd de 27h / semaine en tant que vendeuse, parfois je suis planifié et fait bien 27h, mais parfois je fait a peine 16h, alors que sur mon contrat il est bien marqué 27h. j'ai posé la question a mon patron et il m'a répondu que sur le contrat ce n'est qu'indicatif. cela peut parait étrange ? je ne suis pas censé effectué au moins mes 27h ? ou n'est 'il pas censé me payé ces 27h ? moi je ne demande qu'a travaillé, c'est lui qui ne me planifie pas.

pouvez vous m'aider
merci

Par **P.M.**, le **04/07/2011** à **17:16**

Bonjour,
L'employeur a obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat de travail ou en tout cas vous payer en conséquence...

Par **Paul PERUISSET**, le **04/07/2011** à **18:21**

Bonjour,

J'ajouterai un commentaire : Le seul document contractuel est votre contrat de travail, comme son nom l'indique, et il n'est en aucun cas indicatif, comme le soutient votre employeur.

Cordialement,
Paul PERUISSET

Par **jennidu21**, le **11/07/2011** à **20:02**

merci pour ces informations